



Commission
européenne

CRÉER UNE BASE DE DONNÉES POUR LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L'APRÈS 2020

Mettre en place une base de données afin d'évaluer les impacts et les effets de certains seuils et certaines limites prévus dans le cadre du Règlement (UE) N° 1303/2013 (RPDC).¹

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Cette étude visait essentiellement à mettre en place une base de données exhaustive des opérations, afin de permettre à la DG REGIO de mesurer les impacts et les effets de certains seuils et certaines limites prévus dans le cadre du Règlement portant dispositions communes (RPDC), et d'évaluer leurs conséquences en matière de charge administrative et de proportionnalité.

L'étude a par ailleurs réalisé les objectifs spécifiques suivants:

- Mettre en place une base de données consultable qui contient certaines informations sur les opérations soutenues dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds de cohésion (FC). Cette base de données reprend les informations pour la période de programmation 2007-2013.
- Utiliser la base de données dans le but de procéder à une analyse descriptive des données récoltées et des simulations relatives aux seuils et aux limites.

MESSAGES CLÉS

- * Le coût total moyen par opération varie considérablement d'un État membre à l'autre.
- * La répartition des opérations révèle un très grand nombre de petites opérations et un très petit nombre de contrats représentant un coût total plus élevé.
- * La répartition des opérations en fonction du nombre et du coût total révèle un grand nombre de petites opérations représentant une très faible proportion du coût total.
- * La majorité des opérations porte sur les thèmes prioritaires de recherche, développement et innovation, société de l'information, et énergie et protection de l'environnement et prévention des risques.

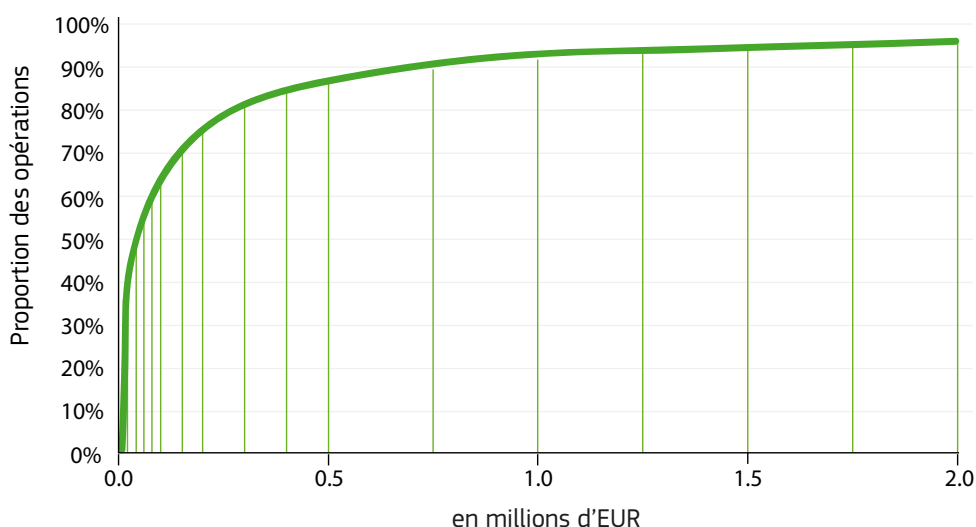
¹ Règlement (UE) N° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, portant dispositions communes sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le Règlement (CE) N° 1083/2006, JO L 347 du 20 décembre 2013, p. 320.

PRINCIPALES CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

Étant donné que les obligations prévues dans le cadre de la période 2007-2013 portaient uniquement sur les informations relatives aux axes prioritaires, la Commission n'a pas pu analyser les opérations, en ce qui concerne leur taille, leur nombre et leurs liens avec les thèmes prioritaires. Grâce à la base de données mise en place à la suite de cette étude, il est désormais possible d'examiner les opérations, ce qui peut influencer sensiblement les recommandations futures en matière de simplification et de proportionnalité.

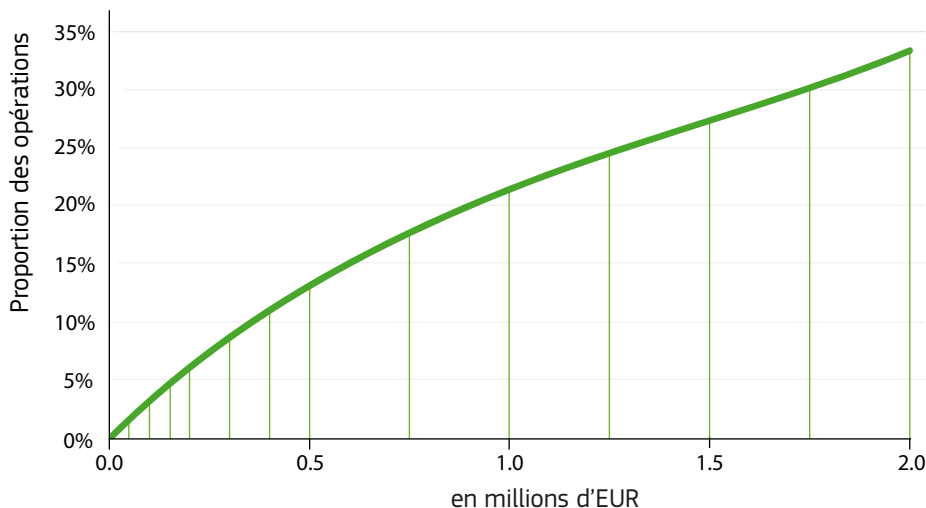
- ▶ **Le coût total moyen par opération varie considérablement d'un État membre à l'autre.** Il oscille entre, d'un côté, l'Espagne (59 488 EUR) et la Grèce (101 373 EUR) et, de l'autre, la Slovaquie (3,68 millions d'EUR) et Chypre (5,77 millions d'EUR). La moyenne de l'UE s'élève à 1,21 million d'EUR.
- ▶ **La répartition des opérations révèle un très grand nombre de petites opérations** et un très petit nombre de contrats représentant un coût total plus élevé. Il convient de souligner que 52 % des opérations ont coûté moins de 50 000 EUR et 44 % d'entre elles ont engendré un coût total inférieur à 20 000 EUR. Moins de 4 % des opérations dépassent les 2 millions d'euros.

Répartition cumulative estimée des opérations par nombre



- ▶ **La majorité des opérations porte sur les thèmes prioritaires de recherche, développement et innovation (57 %), société de l'information (12 %), et énergie et protection de l'environnement et prévention des risques (7 % chacun).** Les opérations les plus onéreuses relèvent des thèmes prioritaires de recherche, développement et innovation (37 %), transport (20 %) et protection de l'environnement et prévention des risques (14 %).
- ▶ Le thème prioritaire relatif au transport a enregistré le coût moyen le plus élevé dans ce secteur (5,7 millions d'euros), un montant cohérent au regard de la nature des projets d'infrastructure. Les thèmes prioritaires liés à la société de l'information et au développement des régions ultrapériphériques ont engendré le coût moyen par opération le plus faible (160 670 EUR et 238 528 EUR, respectivement).
- ▶ **La répartition des opérations en fonction du nombre et du coût total révèle un grand nombre de petites opérations représentant une très faible proportion du coût total.** En moyenne, dans l'UE, plus de la moitié (52 %) de toutes les opérations enregistrent un coût total inférieur à 50 000 EUR, ce qui correspond à seulement 1 % de l'enveloppe totale. Toutefois, des différences notables existent entre les États membres. Par exemple, Chypre et le Luxembourg n'enregistrent aucune opération d'une valeur inférieure à 50 000 EUR, alors que 91 % des opérations conduites en Espagne se trouvent sous ce seuil. Le seuil d'1 million d'euros couvre 92 % de toutes les opérations, mais seulement 22 % du coût total.

Répartition cumulative estimée des opérations par coût total



Estimation des opérations dont le coût total est supérieur et inférieur à 50 000 EUR

	Nombre d'opérations	Pourcentage de l'ensemble des opérations	Coût total des opérations (en millions d'EUR)	Pourcentage du coût total
Au-dessus du seuil	187 852	48 %	197 103	99 %
Sous le seuil	202 920	52 %	2 373	1 %
Total	390 772	100 %	199 476	100 %

Estimation des opérations dont le coût total est supérieur et inférieur à 1 million d'EUR

	Nombre d'opérations	Pourcentage de l'ensemble des opérations	Coût total des opérations (en millions d'EUR)	Pourcentage du coût total
Au-dessus du seuil	31 721	8 %	156 265	78 %
Sous le seuil	359 051	92 %	43 211	22 %
Total	390 772	100 %	199 476	100 %

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- Les données concernant la taille et les autres caractéristiques des opérations soutenues au titre du FEDER et du FC lors de la période de programmation 2007-2013 ont été recueillies auprès des autorités de gestion, via un questionnaire en ligne. Toutes les opérations mises en place dans le cadre des 322 programmes opérationnels financés par le FEDER et le FC sont couvertes, y compris 73 opérations appartenant à l'objectif de coopération territoriale européenne. Dans la mesure du possible, une estimation a été établie lorsque les données n'ont pas pu être recueillies.

Synthèse des résultats des analyses de seuil et de sensibilité

Seuil	Analyse de seuil		Analyse de sensibilité			
	Pourcentage de l'ensemble des opérations	Pourcentage du coût total	Seuil abaissé		Seuil relevé	
			Pourcentage de l'ensemble des opérations	Pourcentage du coût total	Pourcentage de l'ensemble des opérations	Pourcentage du coût total
1 1 000 000 EUR Coût total (opérations générant des recettes à leur terme)	Au-dessus du seuil	8 %	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR
	Sous le seuil	92 %	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR
2 50 000 EUR Coût total (opérations générant des recettes lors de leur mise en œuvre)	Au-dessus du seuil	48 %	Jusqu'à 40 000 EUR	Jusqu'à 40 000 EUR	Jusqu'à 60 000 EUR	Jusqu'à 60 000 EUR
	Sous le seuil	52 %	Jusqu'à 40 000 EUR	Jusqu'à 40 000 EUR	Jusqu'à 60 000 EUR	Jusqu'à 60 000 EUR
3 50 000 000 EUR ou 75 000 000 EUR si OT 7 Coût total (grands projets)	Au-dessus du seuil	0,1 %	Jusqu'à 40 millions d'EUR	Jusqu'à 40 millions d'EUR	Jusqu'à 60 millions d'EUR	Jusqu'à 60 millions d'EUR
	Sous le seuil	100 %	Jusqu'à 40 millions d'EUR	Jusqu'à 40 millions d'EUR	Jusqu'à 60 millions d'EUR	Jusqu'à 60 millions d'EUR
4 1 000 000 EUR Dépenses totales éligibles (documents disponibles)	Au-dessus du seuil	6 %	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR
	Sous le seuil	94 %	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 800 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR	Jusqu'à 1 200 000 EUR
5 200 000 EUR Dépenses totales éligibles (nombre maximum d'audits)	Au-dessus du seuil	21 %	Jusqu'à 100 000 EUR	Jusqu'à 100 000 EUR	Jusqu'à 300 000 EUR	Jusqu'à 300 000 EUR
	Sous le seuil	79 %	Jusqu'à 100 000 EUR	Jusqu'à 100 000 EUR	Jusqu'à 300 000 EUR	Jusqu'à 300 000 EUR
6 250 EUR Montants à récupérer	Au-dessus du seuil	95 %	Jusqu'à 100 EUR	Jusqu'à 100 EUR	Jusqu'à 500 EUR	Jusqu'à 500 EUR
	Sous le seuil	5 %	Jusqu'à 100 EUR	Jusqu'à 100 EUR	Jusqu'à 500 EUR	Jusqu'à 500 EUR

Pour en savoir plus:

Étude complète: http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/how/studies_integration/impl_pf_esif_report_en.pdf

En savoir plus sur la politique de cohésion de l'UE: http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/